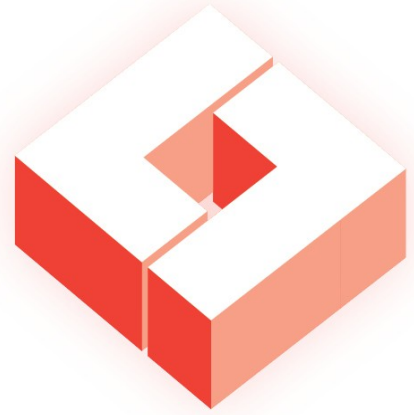




Observatoire des métiers et des parcours des ITPE Réunion du 15 octobre 2025

DECLARATION PREALABLE

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres de l'Observatoire,

nous nous réjouissons de la mise en place de cet Observatoire des métiers et des parcours des ITPE. Cette création constitue une étape attendue et, nous le pensons, fondatrice pour l'avenir du corps. Elle concrétise un besoin que notre organisation exprimait de longue date : proposer un lieu d'échanges commun aux représentants des employeurs publics et aux représentants des ingénieurs des travaux publics de l'État, afin de pouvoir partager des diagnostics, exprimer des besoins, et co-construire une vision stratégique pour nos métiers et nos parcours.

Nous tenons à saluer l'implication des acteurs qui ont rendu possible cette première réunion : l'École nationale des travaux publics de l'État, le STMAR, et la DRH du ministère de gestion, qui a mobilisé les experts de la gestion du corps des ITPE.

Nous remercions également l'ensemble des employeurs d'ITPE, dont la présence témoigne de leur intérêt pour le corps des ITPE, ses compétences techniques, son niveau d'expertise, son positionnement spécifique et la vision du service public qu'il incarne.

Le rôle clé du corps des ITPE pour les politiques publiques de la transition

Le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État est au cœur des politiques publiques d'aménagement durable des territoires et de transitions écologique et énergétique.

Les ITPE incarnent une culture de projet et une expertise pluridisciplinaire (alliant compétences scientifiques et techniques et vision intégrée des enjeux environnementaux et sociaux), à tous les niveaux d'encadrement.

Les ITPE apportent aux territoires des solutions concrètes et innovantes dans tous les domaines structurants concernés : transport, mer, habitat, bâtiment, logement, infrastructures, énergie, eau, risques, environnement, biodiversité, recherche, ...

Cette rapide présentation du corps serait incomplète sans citer le rôle de l'ENTPE, creuset du corps, dont la majorité des nouveaux ITPE sont issus. L'ENTPE assure une formation pluridisciplinaire allant du diplôme d'ingénieur au doctorat, alliant de solides compétences techniques, une vision globale des enjeux environnementaux, ainsi qu'une ouverture aux sciences humaines.

Par sa capacité à relier formation, recherche et expertise appliquée, l'ENTPE est un vecteur essentiel du développement de la compétence collective du corps. Sa place dans les travaux de l'Observatoire est tout autant naturelle qu'elle sera déterminante pour assurer la cohérence entre les besoins des employeurs et la formation (initiale et, prospectivement, continue) des ingénieurs.

L'Observatoire : une opportunité partagée et un outil stratégique

Le corps des ITPE, en expansion, se caractérise par une diversité de missions exercées et de lieux d'emploi. Aujourd'hui, environ la moitié de ses membres exerce en dehors des services du ministère de gestion.

Cette situation, si elle est illustration de la dynamique et de l'utilité du corps pour le portage des politiques publiques de la transition, pose de nouveaux défis en matière de gestion des carrières et des compétences, et d'adéquation entre formation et besoins des employeurs publics.

A ce titre, la création de l'Observatoire des métiers et des parcours des ITPE représente une opportunité majeure pour les employeurs, le ministère de gestion et pour le corps tout entier.

Elle doit permettre d'exprimer les besoins en compétences techniques, notamment dans les métiers émergents, sensibles ou en tension ; de contribuer à la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières (GPEECC) du corps ; d'ajuster l'offre de formation initiale et continue aux besoins opérationnels ; et de partager les pratiques de gestion et de valorisation des parcours des ITPE.

Un préalable : disposer d'un panorama partagé pour engager les travaux

Afin de pouvoir jouer pleinement son rôle d'étude de l'évolution des parcours professionnels et des besoins de compétences, il nous apparaît nécessaire que l'Observatoire puisse disposer d'un porter-à-connaissance initial commun visant à établir un panorama de la présence des ITPE (lieux d'emploi, métiers exercés, niveaux de responsabilités et d'expertise, dynamique du corps, ...).

Ce socle commun permettrait à chaque employeur de situer son rôle dans la communauté des ITPE, de mieux appréhender les spécificités du corps et opportunités d'emploi des ITPE, et d'éclairer les travaux de l'Observatoire, sur la base d'éléments objectifs.

Créer un cadre favorable à l'expression des besoins des employeurs

Dans le même ordre d'idée, cette première réunion de l'Observatoire pourrait être l'occasion de construire et de proposer un cadre pour décliner de manière opérationnelle les objectifs fixés. Cela pourrait concerner, dans un premier temps, le recueil de l'expression des besoins de compétences (notamment celles liées aux secteurs ou métiers émergents, sensibles ou en tension) et leur caractérisation, pour que des tendances et enseignements puissent en être tirés.

L'objectif est que chaque employeur puisse exprimer ses attentes de manière concrète, dans un format permettant leur exploitation effective ; ces expressions constituant, à nos yeux, la matière première indispensable à la réussite de l'Observatoire.

Une responsabilité collective pour piloter une compétence collective

Sur la base notamment de ces expressions, nous formons le vœu que les travaux de l'Observatoire puissent contribuer à la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières (GPEECC) pour le corps des ITPE.

Pour le SNITPECT-FO, la construction et le développement de la compétence collective autour de sujets hautement techniques doivent passer par la proposition d'un cadre permettant le développement de parcours techniques cohérents, qui contribuent collectivement à l'enrichissement de l'expertise, mobilisable par tous les acteurs publics concernés.

Mais la compétence collective n'est pas seulement un enjeu de gestion, c'est une condition de l'efficacité de l'action publique. Elle se construit sur le long terme, par l'expérience, la transmission et l'innovation.

La capacité à disposer d'un corps d'ingénieurs ensembliers au service de l'aménagement durable des territoires et des transitions nécessite de maintenir et de développer en permanence sa compétence collective de haut niveau. Dans cet objectif, employeurs d'ITPE et gestionnaire du corps partagent une responsabilité collective de la construction des parcours des ITPE. Ceux-ci doivent permettre :

- au corps des ITPE, de développer une dynamique collective pour accompagner les transitions ;
- au ministère gestionnaire, de consolider et d'adapter le socle technique qui fait la pertinence et la légitimité de l'action du pôle ministériel, au vu des défis à relever pour la société ;
- aux employeurs, de toujours bénéficier d'une compétence technique collective pérennisée, constamment enrichie et mobilisable à tout moment pour répondre à leurs besoins ;
- aux ingénieurs, de disposer d'une visibilité pour la construction de leurs parcours professionnels et de développer leurs compétences, tout en disposant de perspectives d'évolution à tout moment de leurs carrières.

L'Observatoire peut devenir le lieu où se construit une vision commune de la compétence technique, reliant formation initiale et continue, gestion prévisionnelle, et évolution des métiers et des politiques publiques.

Nos points de vigilance pour faire vivre cette ambition commune

La construction d'une compétence technique de haut niveau, entre la formation initiale (BAC+5 à +8) et l'expérience professionnelle, doit nécessairement prendre en compte des phénomènes exogènes (comme l'évolution du vivier d'étudiants en filières scientifiques et techniques, devant répondre aux besoins d'ingénierie du secteur privé et du secteur public) ou endogènes à l'administration (comme les tendances fragilisant la reconnaissance des diplômes d'ingénieurs ou les spécificités de la filière technique).

Pour le SNITPECT-FO, deux leviers majeurs conditionnent la capacité à recruter et fidéliser pour disposer des compétences nécessaires : proposer des continuums de carrières aux ingénieurs, assurant des perspectives à tout moment de la carrière, quel que soit le lieu d'emploi, et mettre en place les conditions d'attractivité correspondantes.

Nous souhaitons le plein succès des travaux de cet Observatoire et remercions à nouveau tous les participants, pour leur présence et leurs contributions.

Notre organisation y prendra toute sa part, dans un esprit de proposition constructive, de responsabilité partagée et de promotion des valeurs de l'ingénierie publique que nous défendons, au bénéfice des ingénieurs et de leurs employeurs.